

# Point d'actualité jurisprudentielle sur la déclaration du risque par l'assuré au moment de la souscription du contrat et en cours de contrat

Vendredi 13 novembre 2026  
de 9h30 à 12h30  
En visioconférence

eurojuris.fr

## Animé par :

### David NOGUERO

Professeur agrégé à l'Université de Paris Cité

### Et Xavier LEDUCQ

Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances  
Cabinet CRTD & Associés  
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

## Horaires :

9h30 / 12h30  
Soit 3 heures de formation

## Mode de suivi :

Visioconférence

## Spécialités / compétences :

Droit des assurances

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires, assureurs

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 26 juin au 30 novembre 2026 Version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** A l'issue de cette formation le participant sera capable de traiter des dossiers liés à des souscriptions d'un contrat d'assurance.

- **Déclaration initiale du risque : les réponses apportées par l'assuré aux questions posées par l'assureur**
- **Déclaration en cours de contrat : circonstances nouvelles et notion d'aggravation du risque**
- **Administration de la preuve par l'assureur de la fausse déclaration de l'assuré**
- **Sanctions à la fausse déclaration : L 113-8 ( fausse déclaration intentionnelle) ou L 113-9 du code des assurances (fausse déclaration non intentionnelle)**

## Questions/réponses

# Point d'actualité jurisprudentielle sur la déclaration du risque par l'assuré au moment de la souscription du contrat et en cours de contrat

Vendredi 13 novembre 2026  
de 9h30 à 12h30  
En visioconférence

eurojuris.fr

## Animé par :

### David NOGUERO

Professeur agrégé à l'Université de Paris Cité

### Et Xavier LEDUCQ

Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances

Cabinet CRTD & Associés  
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

## Horaires :

9h30 / 12h30

Soit 3 heures de formation

## Mode de suivi :

Visioconférence

## Spécialités / compétences :

Droit des assurances

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires, assureurs

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 26 juin au 30 novembre 2026 Version 1

## Déroulé horaire de la matinée :

- 9h30-9h45 : Introduction
- 9h45 – 11h00 : Déclaration initiale du risque et déclaration en cours de contrat
- 11h – 12h15 : Preuve et sanctions
- 12h15-12h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

## Méthode pédagogique utilisée et documents en fin de formation :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire sera adressé au participant, ainsi qu'une attestation de présence.

## Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à [formation@eurojuris.fr](mailto:formation@eurojuris.fr) afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Cette formation se tiendra uniquement en visioconférence via Zoom ou Teams, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom ou Teams. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris : 228 € TTC, soit 190€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non Membre d'Eurojuris : 396 € TTC, soit 330€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société : ..... Profession : .....

N° INSEE : .....

## Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à [formation@eurojuris.fr](mailto:formation@eurojuris.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine - 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire à une formation jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.